



Surfaces allouées dans les Parcs d'Assistance :

40 m² par voiture engagée.

Soit

1 fourgon, la voiture de course, 4 personnes + l'équipage

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devra en faire la demande avant la clôture des engagements. Les m² supplémentaires seront attribués en fonction des possibilités

Propreté et sécurité de votre emplacement

Chaque concurrent est responsable du comportement de ses équipes d'assistance.

Dans le Parc d'Assistance il est **obligatoire** de :

- tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course **un extincteur pour foyers de types A, B, et C d'une capacité minimale de 5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3mx5m minimum).
- prendre en charge **l'enlèvement de ses déchets** au plus tard lorsque son équipe quitte les parcs d'assistance sous peine d'une pénalité immédiate de 500 € TTC.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €TTC par appareil.

La vidange des eaux usées, le lavage des véhicules et le piquetage au sol sont interdits sur les Parcs d'Assistance.

Le Comité d'Organisation vous remercie par avance pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse des véhicules (concurrents et assistances) dans les parcs d'assistance ne doit dépasser 30 km/h sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.



Horaires

Ouverture du Parc : Vendredi 8h00

Fermeture du Parc : Samedi

Pas de remorques dans le Parc Assistance

Un espace remorque sera disponible